



Divorce parent-enfant - enfant majeur demande conseil.

Par **alx067**, le **01/07/2009** à **16:11**

Bonjour, étant dans une situation financière ne me permettant pas de me payer un loyer régulier pour me payer un appartement, je vis actuellement chez ma mère depuis 3 mois (j'ai aujourd'hui 28 ans dont 6 à 7 années de vie à l'extérieure du domicile familiale avec quasiment aucunes ressources familiales).

Espérant retrouver rapidement un emploi stable, je suis donc à la recherche d'un emploi et souhaite rapidement retrouver une autonomie complète.

Ma mère est en situation fixe et occupe un poste qui lui permet de vivre décemment.

Elle me demande aujourd'hui de quitter le domicile familiale pour des raisons qui me sont inconnues. Chose que je souhaite pouvoir réaliser le plus rapidement possible pour ne pas avoir à entrer en confrontation inutile.

Cependant, dans le cadre de la loi, il me semble que les parents doivent assistance au enfants et vice et versa.

C'est pourquoi dans le cadre d'une "expulsion" définitive du domicile je souhaite définitivement rompre tout lien financier avec ma mère biologique.

Ce qui, par ailleurs, serait largement défavorable à ma personne compte tenu des sommes financières et du temps investi dans divers travaux (peinture, isolation, tapisserie, parquet, pose de cloison, débarrassage, entretien, électricité, plomberie, pose de fenêtre, etc.)

Je tente de rappeler qu'en périodes difficiles j'ai toujours fais de mon mieux en travaillant en usine, dans des postes d'ouvriers, d'agriculteurs ou de commerçant jusqu'à ce que l'emploi vienne à manquer...

De plus j'ai donné la totalité de mes économies (l'équivalent de 40 000 FF de l'époque en

2003 (document à l'appui)) lorsqu'elle a acheté le logement actuel suite au décès de mon père.

Je souhaite donc, en tout état de cause, répondre à des menaces "d'expulsion" répétées en me désolidarisant complètement (je pense à une éventuelle pension ou à une futur retraite) ; toujours afin de répondre aux actes dont je suis l'objet.

Cependant, cette écrit est le document le plus abouti à ce jour. Mais ce problème (se rapprochant du syndrome "Tanguy" avec une contribution accentuée et réussie aux besoins familiaux à hauteur de plusieurs années de travail sans compter les dons en espèces), après quelques recherches sur le net semble courant mais sans réel jurisprudence, du moins sur les recherches que j'ai consacré au sujet.

C'est pourquoi je sollicite l'aide d'un conseiller ou d'un avocat pour résoudre de façon définitive ce problème.

Par **alx067**, le **24/07/2009** à **21:48**

Peut-être que le sujet n'est pas dans la bonne catégorie ?